



Consultation du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés »

Objet de l'avis : Projet de Schéma Régional des Carrières élaboré par la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vus les documents et cartographies composant le projet de Schéma Régional des Carrières de la Région Nouvelle Aquitaine (SRC NA) ;

Considérant que :

- *Le SRC NA est constitué d'un document comportant les mesures opérationnelles pour proposer un cadrage régional permettant d'atteindre les objectifs dudit schéma et donc de garantir un approvisionnement durable du territoire et des filières industrielles, articulé avec différents enjeux (dont ceux liés à l'eau et aux milieux aquatiques) afin de :*
 - *Réutiliser et recycler les matériaux déjà extraits et utilisés,*
 - *Extraire uniquement le nécessaire pour répondre aux besoins,*
 - *Garantir une adéquation entre la qualité des matériaux et leur utilisation,*
 - *Sécuriser l'accès aux gisements pour les générations futures,*
 - *Garantir une gestion équilibrée de l'ensemble des enjeux (environnementaux, socio-économiques, paysagers, agricoles, patrimoniaux, climatiques)*
- *Les dossiers d'autorisation environnementale relatifs à l'extension, le renouvellement ou la création de carrières seront soumis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, pour avis.*

En l'état actuel du dossier et après en avoir débattu en bureau de CLE,

Le projet de SRC NA est jugé **compatible** avec le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés avec les recommandations suivantes :

Concernant directement le SAGE Estuaire de la Gironde :

- Sur l'espace cartographique et les cartographies, faire figurer le lit de l'estuaire de la Gironde seulement comme « gisement techniquement exploitable » plutôt que comme « gisement potentiellement exploitable » en rapport avec la disposition HB3 : *disposition concernant l'extraction de granulats dans le lit mineur de l'Estuaire et en mer dans le périmètre de notre SAGE.*
- Sur l'espace cartographique et les cartographies, rajouter, dans les zones de vigilance forte, l'enveloppe des principales zones humides du SAGE estuaire de la Gironde en rapport avec la disposition ZH1.

Concernant le SAGE Estuaire de la Gironde et potentiellement d'autres SAGE :

- Dans la hiérarchisation des enjeux, préciser que certaines installations et certains ouvrages, aménagements et travaux, compromettant des zones humides particulières (ou autres dénominations), peuvent être incompatibles avec des plans d'aménagement et de gestion durable de SAGE ou non conformes avec leur règlement.
- Sur l'espace cartographique, rajouter les périmètres des SAGE, leurs structures porteuses et leur état d'avancement (notamment s'ils sont en phase de révision).
- Annexer au SRC NA un tableur recensant l'ensemble des dispositions et des règles des différents SAGE concernant la Région Nouvelle Aquitaine.
- Si ce n'est pas le cas, intégrer des représentants des Agences de l'Eau au COPIL du SRC NA.

Le Vice-président de la CLE



Pierre JOLY